ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

Nº II-189

présenté par M. Di Filippo

ARTICLE 20

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	30 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	30 000 000
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transférer les crédits de l'action n°1 du programme 350 « Jeux Olympiques et paralympiques 2024 » à l'action n°1 « Promotion du Sport pour le plus grand nombre » du programme 219 « Sport » à hauteur de 30 millions d'euros.

Le budget des Sports a déjà été raboté avec la division par deux du CNDS et la fin de la réserve parlementaire.

ART. 20 N° II-189

Or, la place du sport demeure sans équivalent dans notre société.

Il a un rôle éducatif : formation de nos jeunes, développement de leurs aptitudes physiques et cognitives, apprentissage des règles...

Il a aussi un rôle en termes de santé et de bien-être, et un rôle social essentiel : maintien du lien social dans nos territoires ruraux, apprentissage du vivre ensemble entre personnes de catégories sociales et d'origines différentes.

C'est pourquoi nos bénévoles, nos éducateurs et nos territoires ne doivent pas être les oubliés du budget !

Le CIO a choisi de confier à Paris l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Cette désignation honore la France et représente une opportunité unique de dynamiser notre économie, soutenir notre attractivité et plus encore, relancer la passion et la pratique sportive dans notre pays.

Cependant, il est fondamental que ces Jeux puissent bénéficier à l'ensemble de notre territoire, et non seulement à la région parisienne. Il est également vital que l'ensemble du monde sportif, et plus encore le monde associatif et amateur qui subit encore les conséquences de la pandémie de la COVID-19, profite des retombées de cet évènement, et non uniquement le sport de haut niveau ou les structures professionnelles.

Le financement prévisionnel colossal de cet évènement majeur incombera en partie au contribuable. Il est donc normal que les bénéfices qui en découleront puissent être répartis sur l'ensemble de notre territoire afin qu'un maximum de nos concitoyens en bénéficie. C'est aussi à cette aune que seront mesurés la réussite des Jeux et l'héritage qu'ils laisseront aux générations futures.

L'objet de cet amendement est donc de demander qu'à l'occasion de l'organisation des Jeux Olympiques dans notre pays, des moyens plus importants soient alloués au sport amateur et aux territoires, afin de financer des projets d'infrastructures ou de développement des pratiques sportives pour tous les publics dans chacune de nos régions. Cela permettrait de réaliser des avancées concrètes significatives pour nos futures générations de champions partout dans le pays.

C'est une question d'équité pour nos territoires et pour toutes nos associations, où les bénévoles œuvrent chaque jour de façon remarquable avec souvent peu de moyens. C'est aussi une des missions premières de l'olympisme que de favoriser la pratique du sport dans les meilleures conditions possibles, partout et par le plus grand nombre.